

Compte rendu de la réunion du 12 avril à 9H30 sur la chaîne de commandement élaboré par Lénaïc Laurent représentant Cfdt

Ce compte rendu reprend quelques éléments succincts de la réunion de ce matin. En effet, des éléments plus précis suivront avec un document qui nous sera transmis par l'administration et qui devrait récapituler l'ensemble du dossier. Suite à la réception de ce document, les différentes OS auront un délai de temps assez contraint pour faire part de leurs observations afin que le dossier soit présenté en **CT au mois de Mai**.

La mise en œuvre du nouveau dispositif présenté ce matin devrait donc être plutôt rapide, avec une montée en puissance progressive.

Etaient présents : Le DDSIS, le DDA, le Colonel BARTHE, Monsieur JACOLOT ainsi qu'au moins un représentant de chaque OS.

## LE REDÉCOUPAGE TERRITORIAL

Nous passerions de 5 à 7 groupements territoriaux avec :

### 1, GROUPEMENT NORD-OUEST :

- 2 secteurs Chef de Groupe (astreinte)
- Pas de modifications

### 2, GROUPEMENT NORD-EST :

- 2 secteurs Chef de Groupe (astreinte)
- Le CIS Ste Foy la Grande migre au GSE. Ceci permet une meilleure cohérence géographique et également fonctionnelle (en terme de financement) puisque les communes de Ste-Foy la Grande et de Pellegrue appartiennent à la même communauté de communes.
- Le CIS St-Loubes / St-Sulpice migre au nouveau *Groupement Centre Est*.

### 3, GROUPEMENT SUD-EST :

- 2 secteurs Chef de Groupe (astreinte)
- Le CIS Ste-Foy la Grande y est donc rattaché.
- Le CIS Créon migre au nouveau *Groupement Centre Est*.

### 4, GROUPEMENT SUD-OUEST :

- 2 secteurs Chef de Groupe (astreinte)
- Le CIS St-Jean d'illac migre au nouveau *Groupement Centre Ouest*.
- Le CIS Cestas migre au nouveau *Groupement Centre Ouest*.

### 5, GROUPEMENT CENTRE OUEST : 23 967 interventions

Composé des centres suivants :

- St-Médard (1 Officier De Garde en journée)
- St-Jean d'illac

- Mérignac. (1 Officier De Garde en journée)
- Cestas
- Villenave (1 Officier De Garde en journée)

Un Chef De Groupe d'astreinte la nuit. En période FdF: un Chef De Groupe supplémentaire d'astreinte.

#### **6, GROUPEMENT CENTRE : 24 679 interventions**

Composé des centres suivants :

- Ornano (2 Officiers De Garde en journée, 1 la nuit)
- Bruges (1 Officier De Garde jour et nuit)

#### **7, GROUPEMENT CENTRE EST : 17 355 interventions**

Composé des centres suivants :

- Ambès
- Bassens (1 Officier De Garde en journée)
- St-Loubès / St Sulpice
- La Benauges (1 Officier De Garde jour et nuit)
- Créon

Suite à cette présentation, plusieurs points ont été abordés :

- L'absence d'Officier de Garde caserné la nuit sur le nouveau *Groupement Centre Ouest* est préjudiciable. En effet, au regard du volume d'intervention que réalise ce groupement, l'engagement d'un Chef De Garde d'astreinte sur ces secteurs risque de souffrir des délais importants. L'administration a pris note de cette remarque partagée par plusieurs organisations syndicales.

- Une remarque a également été formulée concernant les CIS de Libourne et Langon, ayant pourtant un effectif de garde supérieur à 10 en journée mais n'ayant pas d'ODG prévu dans ce dispositif. La réponse de l'administration ne laisse pas entrevoir la possibilité d'une évolution favorable sur ce point pour l'instant.

- Une uniformisation dans les appellations et le fonctionnement des chaînes de commandement (niveau 2) de ces groupements territoriaux sera nécessaire, ceci afin d'apporter de la lisibilité aux intervenants mais également au CTA-CODIS.

Enfin, plusieurs questions se posent déjà, avant même l'étude du document complet qui sera transmis par l'administration :

- Sur ces 3 nouveaux groupements centre, 1 seul PC de Colonne (PC Sat à terme) assurerait l'outil de commandement du Chef de Colonne, pour autant, il n'a pas été précisé si chaque groupement disposerait de sa propre chaîne de commandement niveau 2 en astreinte...

- Le migration de certains CIS périphériques sur les nouveaux *Groupements Centre Est et Ouest* pose la question de la gestion de leur effectif ainsi que de leur déclenchement. En effet, en attendant la mise en œuvre du nouveau SGO, il faudra trouver comment les intégrer dans ce nouveau système.